

Procès-verbal du Conseil Général de Denens **du 25 juin 2020**

Présidence : René Reymond

Lieu : Grande salle de Tolochenaz

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 59 membres (59/109). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président nous informe qu'il y a un changement dans l'ordre du jour du conseil. Un postulat relatif aux transports publics a été déposé. L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour amendé
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 28 novembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du Préavis 1/2020 relatif à l'approbation des comptes communaux 2019
8. Adoption du Préavis 2/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'450'000.00 pour la construction d'un bâtiment de 10 logements sur la parcelle 814 de Nyon, propriété de la commune de Denens
9. Postulat « Transports publics »
10. Élections statutaires
11. Propositions individuelles

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

3) Assermentations et démissions

Le président nous informe de la démission de Mme Célia Bizzozero.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019

Le procès-verbal du 28 novembre 2019 est accepté à l'unanimité.

5) Communications du Bureau

Le président annonce que le prochain conseil aura lieu le jeudi 29 octobre 2020 à 20 h 00.

6) Communications de la Municipalité

M. Thierry Gilgen nous informe que la salle de réserve du bâtiment scolaire de Denens sera utilisée pour accueillir une classe supplémentaire de 4P dès la rentrée 2020.

M. Philippe Pernet nous annonce que notre employé communal, M. Claude Magnin, suite à une opération à un genou, ne pourra pas reprendre le travail avant 3 ou 4 mois. La Municipalité a donc fait appel à l'entreprise paysagiste « Arnaud Cachin » pour effectuer les travaux de tonte et d'entretien des fleurs, ainsi qu'à M. Vincent Rochat qui s'occupe du balayage, de l'intendance, et des diverses places externes de la commune.

M. Christophe Ormond nous explique que le tout ménage envoyé dernièrement à la population de Denens sur la présence dans nos eaux de métabolites chlorothalonil est une information que la Municipalité est tenue de communiquer. Il souligne que ce problème surgit suite à un changement de législation quant au taux limite acceptable et aux études effectuées récemment, ce qui en vient à dire que le problème existe assurément depuis un certain temps. M. Christophe Ormond se tient volontiers à disposition à la fin du conseil pour toute question sur le sujet. Il poursuit en nous informant que l'éclairage public a été modifié. Les luminaires ont été changés et ceci dans un but économique et écologique et afin d'avoir une uniformité de l'éclairage à l'intérieur du village. Les habitants de Denens peuvent acheter les vieilles lanternes pour CHF 20.00. Il suffit de s'annoncer au greffe dès demain pour réserver le matériel. La proposition, Lors d'un précédent conseil, une conseillère avait demandé si un luminaire pourrait être installé devant le château de Denens . Vu le coût exorbitant pour tirer une ligne électrique, la Municipalité a renoncé à installer cet éclairage.

M. Marco Bocci entre dans la salle. Le conseil compte 60 membres.

M. Philippe Hügli nous parle ensuite de l'avancement de notre PGA (plan général d'affectation). Le territoire de Denens est actuellement mis en zone réservée, à part le cœur du village. Une croissance de 57 habitants est actuellement autorisée. Toute construction est par contre interdite. Un dossier pour accord préliminaire de notre PGA a été envoyé au Canton qui a répondu positivement. Ce dossier informe des parcelles actuellement gelées qui resteraient inconstructibles et celles qui pourraient redevenir constructibles une fois le plan d'affectation accepté par le conseil. Des accords doivent être conclu entre la Municipalité et les propriétaires des parcelles, qui redeviendraient constructibles, afin que ces parcelles soient utilisées dans un délai de 12 ans. Passé ce délai, la parcelle serait à nouveau inconstructible et les droits seraient distribués à d'autres propriétaires.

7) Adoption du Préavis 1/2020 relatif à l'approbation des comptes communaux 2019

M. Bernard Perey nous lit les conclusions du préavis (pièce I/2020) soit d'accepter les comptes pour l'exercice 2019, ainsi que le bilan au 31.12.2019 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

M. Raymond Aellig, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce II/2020). En conclusion, la commission accepte les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2019, et ainsi que le bilan au 31.12.2019 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Le président passe la parole à l'assemblée pour toute remarque ou question.

M. Chollet demande pour quelle raison les charges des bâtiments ont diminué. M. Thierry Gilgen répond que le système de location au niveau des écoles a été modifié car il s'agit de bâtiments neufs qui demandent moins d'entretien.

M. Michel Tellier quitte l'assemblée. Le conseil compte 59 membres.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le préavis 1/2020 est accepté à la majorité.

8. Adoption du Préavis 2/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'450'000.00 pour la construction d'un bâtiment de 10 logements sur la parcelle 814 de Nyon, propriété de la commune de Denens

M. Thierry Gilgen lit les conclusions du préavis 2/2020 (pièce III/2020).

La parole est ensuite donnée à M. Beat Johner, président de la commission ad hoc, qui nous lit le rapport (pièce IV/2020). En conclusion, la commission se prononce favorablement et propose d'accepter le préavis n° 2/2020.

M. Raymond Aellig, président de la commission de gestion et des finances, lit ensuite le rapport de la commission (pièce V/2020) et se prononce en faveur du préavis 2/2020.

M. Thierry Gilgen donne quelques explications sur le projet. Il rappelle que la parcelle de Nyon est située à quelques 10 minutes à pied de la gare de Nyon, dans une zone résidentielle « 30km/h ». La Municipalité a pris contact avec la commune de Nyon pour mettre en place des mesures pendant la construction ainsi qu'après, sachant qu'une école est située juste à côté et bénéficie d'un droit de superficie sur ladite parcelle. Une convention a été signée. Des contraintes techniques de l'emplacement au niveau du règlement des constructions, ainsi que la proximité de la gare ont influencé sur la typologie des appartements. En prenant comme exemple un immeuble construit en 2017 non loin de ladite parcelle avec 10 appartements de 1,5 pièces à 4 pièces, il a été constaté une seule rotation de locataires en 3 ans. Concernant l'immeuble existant, une rencontre va être organisée avec les locataires, la gérance et la commune. Des demandes de baisse de loyer, entre 10% et 25%, pourraient être demandées mais seulement lors des périodes de grands désagréments. La commission ad hoc a demandé qu'une seconde étude soit faite par une autre régie de la région nyonnaise. La régie Burnier, avec qui la Municipalité travaille depuis plusieurs décennies et qui gère notre immeuble actuel, s'est vue attribuer le mandat d'études. Cette régie gère 3700 biens sur le district de Nyon avec CHF 55 millions d'états locatifs sous gestion. La Municipalité a totalement confiance en cette gérance et ne veut pas demander de seconde étude.

Mme Corinne Deutsch, membre de la commission ad hoc, relève qu'il est important d'avoir une mixité dans la typologie des appartements. Toutefois, l'appartement dans les combles sera assurément assez cher alors que les autres appartements seront plus petits et moins chers avec une population différente. Mme Deutsch aimerait connaître les surfaces des appartements. Elle se demande s'il ne serait pas plus judicieux de construire 8 appartements de 2 et 3 pièces, ce qui regrouperait une même population, avec des surfaces plus confortables, au lieu des 10 appartements prévus. Elle explique également que la demande de la commission au sujet que deux autres régies puissent également se positionner est motivée afin d'obtenir un comparatif de l'état locatif par d'autres gérances.

M. Willy Gränicher demande à quel taux la Municipalité a pu obtenir le crédit.

M. Grand répond que l'emprunt n'a pas encore été accordé, mais il y a des discussions avec la banque qui est prête à entrer en matière. Actuellement, les taux sont d'env. 0.45% pour dix ans.

M. Chollet demande à la Municipalité des explications sur leur choix de financement. Pour quelle raison seulement CHF 650'000.00 sont pris sur les fonds propres alors que le fonds de réserve se monte à env. CHF 1'500'000.00.

M. Grand répond que CHF 488'000.00 sera déjà prélevé sur le fonds de réserve pour l'étude du projet.

M. Fitting demande comment la Municipalité sera accompagnée dans ce projet.

M. Gilgen répond qu'un comité de pilotage existe déjà. Il est formé de M. Bernard Perey, M. Vallat, M. Châtelain et M. Gilgen. Il s'est associé avec l'entreprise Vallat, qui pourra les conseiller pour les questions techniques. M. Perey ajoute que la Municipalité ne désire pas s'adjoindre à une commission.

M. Johner précise que la commission ad hoc a demandé de nommer une commission afin d'accompagner la Municipalité et non pas pour la surveiller.

M. Kanimba demande s'il est légal ou illégal de nommer une commission.

Le président répond que, dicit la préfète, nous ne pouvons pas imposer à la Municipalité une commission.

M. Ryser ajoute que nous devons faire confiance aux municipaux, qui ont été élus, afin d'avancer dans le projet.

M. Willy Gränicher demande s'il y aura bien que deux places de parc « visiteurs ».

M. Gilgen répond affirmativement. Selon la loi, les places de parc « visiteurs » doivent représenter 10% des appartements, soit 1,6 places.

Mme Deutsch demande si des oppositions ont déjà été déposées vu que la mise à l'enquête est en route.

M. Gilgen répond que la mise à l'enquête a commencé le 20 juin et que pour l'instant ils ne savent pas. La demande d'offre pour le regroupement de mandataires se finalisait le 22 juin. 11 offres ont été retenues.

M. Chollet remarque que le revenu brut s'élève à CHF 117'000.00. Il demande quelles sont les déductions.

M. Gilgen répond qu'il s'agit de revenu net (et non brut), il n'y a plus de déductions.

M. Vallat ajoute que sur les 11 groupements qui ont répondu à l'appel d'offre, il y a 8 vaudois et 3 genevois.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le préavis 2/2020 est accepté à la majorité avec 7 abstentions.

9. Postulat « Transports publics »

Le président lit à l'assemblée la définition du postulat (art. 57 du règlement de la commune).

M. Jaccard lit le postulat « Pour des transports publics performants à Denens » (pièce VI/2020). Il demande à la Municipalité de nous présenter un préavis permettant de retenir la variante de développement des transports publics qui satisfasse les besoins de notre population en termes de mobilité avec le meilleur rendement efficacité/coûts, ceci par exemple sur la base d'une analyse d'aide à la décision, sous la forme de l'outil SWOT.

M. Philippe Hügli prend la parole et rappelle les cinq variantes possibles. Il ajoute que si l'assemblée vote pour le postulat, la Municipalité devra présenter un nouveau rapport par écrit d'ici une année qui nommera les mêmes cinq variantes déjà présentées. Si, dans l'intervalle, la Municipalité obtient plus de précisions ou d'informations de la part du Transport Public Morgien (TPM), un préavis sera alors présenté. Le postulat impose un rapport d'ici un an et M. Hügli affirme qu'il ressemblera étrangement aux cinq variantes déjà présentées lors d'un conseil précédent. En conclusion, la Municipalité demande au conseil de refuser le postulat et en temps voulu, un préavis sera présenté avec la solution choisie.

Mme Véronique Steiner souligne que les variantes sont proposées sans demander l'avis aux conseillers. Elle propose que le conseil vote les variantes. Plusieurs demandes écologiques avaient été déposées lors du conseil telles que l'obtention de cartes journalières CFF, ou des subventions sur l'achat de vélos électriques. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à ces demandes. Mme Steiner ajoute que les bénéfices de la commune devraient être réinvestis dans des projets écologiques ou les transports publics.

M. Marco Bocci quitte l'assemblée. Le conseil compte alors 58 membres.

M. Bernard Perey intervient en se demandant si le passage de 100 bus sur la rte des Cigognes par jour peut être considéré comme de l'écologie.

Mme Stéphanie Jaccacia remercie M. Jaccard pour son postulat et souligne qu'il est temps d'investir dans de meilleurs transports publics à Denens.

M. Philippe Hügli répond que la Municipalité est convaincue qu'il faut d'avantages de bus. Il rappelle que, pour que le conseil puisse s'exprimer comme le demande Mme Steiner, la Municipalité doit présenter un préavis, ce qui sera fait, dès qu'elle aura plus d'informations.

M. Huguenet rappelle que les horaires sont encore à l'enquête publique jusqu'à dimanche soit le 28 juin. Il relève également que, si nous optons pour une liaison Denens-Morges en passant par Lussy, nous mettrons plus de temps pour atteindre la gare de Morges.

Mme Véronique Steiner ajoute que la solution d'une navette entre Lully et Denens, voire Bussy-Chardonney, entre 17h00 et 24h00, serait plus avantageuse.

M. Hoffer demande si une liaison à la demande serait possible. Mme Aebi confirme que la Poste organise ce genre de transports.

Mme Schmid propose de nommer une commission car il s'agit d'un sujet récurrent du conseil qui demande une réflexion pluridisciplinaire.

M. Jaccard demande à la Municipalité, par le biais de son postulat, de faire des propositions avec les avantages, les risques et les inconvénients des variantes. Il confirme qu'il a déposé un postulat ce qui engendre un rapport de la Municipalité. Si cette dernière préfère un préavis, il est prêt à modifier son postulat en motion.

M. Hügli confirme que la Municipalité est en train d'étudier le dossier afin de déposer prochainement un préavis. Une commission sera alors nommée.

M. Rahm demande si le conseil pourrait voter ce soir sur les 5 variantes proposées.

Le président répond qu'il n'est pas possible de voter tant qu'un préavis n'a pas été déposé.

M. Chollet relève que, d'après lui, les besoins ne sont pas clairement connus.

Mme Stéphanie Jaccacia propose de faire un essai sur une année et ainsi de pouvoir analyser la fréquence sur des faits concrets. Sur cette base, l'offre pourrait alors être adaptée.

M. Thierry Gilgen répond que, dans chaque décision, Denens n'est pas seul à décider, d'où la complexité du cas.

M. Christian Gränicher rappelle qu'à 2 km de Denens, soit à pied ou en vélo électrique, on trouve la gare de Bussy-Chardonney où la cadence des trains est conséquente. A quelques minutes de Denens, on trouve également Lussy-sur-Morges où le bus a également une grande cadence.

Mme Schmid soulève qu'il faut déterminer quels sont les réels besoins avant de trouver des solutions. Il faudrait créer un groupe de travail qui pourrait y réfléchir.

Une conseillère demande s'il serait possible de faire un vote sur les 5 propositions de M. Hügli.

Le président répond par la négative, argumentant que cela n'a aucune force légale. Un sondage a déjà été fait parmi la population il y a quelques mois.

Une conseillère trouve également dommage que les horaires entre le bus de Denens et le BAM ne sont pas mieux répartis.

Mme Quinche demande les résultats des sondages.

M. Hügli lit le PV du 28.11.2019 (page 2) avec les résultats.

M. Kanimba rappelle à la Municipalité qu'une demande pour une meilleure efficacité des transports publics à Denens est bien réelle et qu'il faut absolument avancer sur ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. Le postulat est accepté à la majorité évidente avec 9 avis contraires, et 13 abstentions.

10) Elections statutaires

Le Président passe ensuite aux élections du président, vice-président, des scrutateurs ainsi qu'aux membres de la commission de gestion et des finances. Il rappelle que selon le nouveau règlement du conseil général, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Il s'agit de l'article 9, page 3.

Le vice-président annonce que le président, M. René Reymond, se représente. Il est élu tacitement par applaudissement au poste de président du conseil général de Denens.

Le président annonce ensuite que le vice-président se représente également. M. Alain Jaccard est élu tacitement par applaudissement au poste de vice-président du conseil général de Denens.

Le président passe au vote des scrutateurs/scrutatrices. Mme Sonia Monaci et Mme Karen Reed Perey laissent leur place à Mme Véronique Steiner et M. Pierre-Yves Rosat qui deviennent scrutateurs. Mme Ariel Quinche et M. Antoine Sauty deviennent scrutateurs suppléants.

Pour la Commission de gestion et des finances, M. Raymond Aellig arrive au terme de son mandat. M. Eric Graenicher devient président, assisté de M. Athanase Kanimba, M. Marco Bocci devient membre et Vincent Demerlé premier suppléant. M. Raymond Aellig propose comme 2^{ème} suppléant M. Olivier Rahm. M. Rahm est élu tacitement par applaudissement.

11) Propositions individuelles

M. Perey remercie l'Assemblée pour l'acceptation des 2 préavis. Il invite les conseillers à lire le rapport de gestion de l'année 2019 (pièce VII/2020)

Mme Copen remercie la Municipalité pour son initiative lors du semi-confinement d'avoir demandé à des bénévoles de faire les achats pour les aînés.

M. Pernet informe que la fête du 1^{er} août, qui devait avoir lieu à Chigny, est annulée.

Mme Véronique Steiner propose, dans un souci d'écologie, qu'un Eco point soit créé dans le village afin d'y jeter les déchets recyclables courants comme le PET, le verre, le papier ce qui éviterait de devoir prendre la voiture pour se rendre à la déchetterie.

M. Philippe Pernet répond que la Municipalité a déjà pensé à mettre sur pied un compost communal mais malheureusement aucune personne du village n'a été d'accord de mettre à disposition un bout de terrain pour l'accueillir. La Municipalité est favorable à l'installation d'un Eco point mais il faut trouver l'endroit pour l'installer. Il relève également que cet endroit devra être entretenu ce qui engendrera des coûts supplémentaires.

Mme Schmid présente à l'Assemblée la naissance d'une nouvelle association à Denens au nom de « Développement Durable Denens ». Suite à la projection du film « Demain » en janvier par la société d'animation de Denens, douze personnes se sont rencontrées spontanément afin de créer un groupe de réflexion sur cette problématique du développement durable. Il a été d'avis de créer une association afin de pouvoir travailler à l'amélioration des conditions de vie à Denens, pas seulement en donnant des devoirs à nos autorités, mais également en travaillant avec le participatif soit en utilisant les forces vives de la localité dans laquelle on vit afin que les choses bougent. Le but de l'association est donc de sensibiliser la population aux questions

environnementales et sociétales, et de mettre en œuvre des actions ou de participer à la mise en place de mesures allant dans ce sens. Vous trouverez toutes les informations relatives à cette association sur le site « www.denensdurable.ch ». Toute personne individuelle ou collective qui s'intéresse à cette problématique peut devenir membre. La cotisation annuelle se monte à CHF 20.00. Mme Schmid invite les conseillers à s'inscrire après le conseil s'ils désirent devenir membres de l'association.

M. Beat Johner demande que davantage de poubelles pour les chiens soient installées le long du chemin du Bonderet.

M. Philippe Pernet informe que la Municipalité a commandé 6 nouvelles poubelles à installer dans le village, dont 4 sont équipées de sacs pour les chiens. Par contre, aucune n'a été prévue pour le chemin du Bonderet.

M. Eric Gränicher demande quel est le taux d'occupation de notre réseau d'accueil.

Mme Schaad répond, en tant que directrice du réseau d'accueil, que le taux d'occupation à Denens est proche des 100% le matin, 90% à midi et 88% l'après-midi. Elle ajoute que certaines familles à Denens sont en liste d'attente. Dès que des places se libèreront, elles seront averties.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h15.

René Reymond

C. Diserens